

A. CHABOUILLET

RECHERCHES

SUR LES

ORIGINES DU CABINET DES MÉDAILLES

ET PARTICULIÈREMENT

SUR LE LEGS DES COLLECTIONS

DE GASTON DUC D'ORLÉANS

AU ROI LOUIS XIV

PARIS

—
1874

Au mois de novembre 1661, Louis XIV accepta par lettres patentes enregistrées au parlement le 5 juin 1663 le legs fait en sa faveur par son oncle, Gaston, duc d'Orléans, de ses livres, médailles, pierres gravées, etc. Le texte de ces lettres patentes, qu'a bien voulu me communiquer M. J. J. Guiffrey, étant devenu pour moi le point de départ de recherches qui n'ont pas été tout à fait infructueuses, notamment en ce qui concerne l'un des plus anciens gardes du Cabinet de France, je m'empresse d'en publier le résultat, sans attendre l'achèvement de la nouvelle histoire de cet établissement dont je travaille à réunir les éléments depuis plusieurs années.

Voici le texte de ces lettres patentes qui sont conservées sous la cote X1A, 8663, fol. 344 aux Archives Nationales :

Louis, par la grâce de Dieu Roy de France.....
Lorsque le testament de défunt nostre très cher et très amé oncle le duc d'Orléans nous fut aporté en nostre ville de Marseille incontinent après son décès par le sieur de Beloy, capitaine des gardes de nostre dit oncle et le sieur Goulas, l'un des secrétaires de ses commandemens, dans la douleur que nous ressentions vivement de la perte d'une personne qui nous estoit si chère et si considérable à nous et nostre estat, nous reçeusmes comme un tesmoignage et un gage précieux de son affection le don qu'il nous avoit fait, et à cette couronne, par l'un des articles de sondit testament de toutes ses médailles d'or, d'argent et de cuivre, des pierres gravées, des antiques et autres raretez qui estoient à la garde du sieur Bruno, comme aussy de tous les livres

de fleurs et d'oyseaux qu'il a fait peindre par Robert, peintre, et tous les livres d'histoires et autres qui sont dans son cabinet du palais d'Orléans, pour estre le tout avec quelques boetes de cocquilles fort rares mis dans nostre cabinet du Louvre et servir à nostre divertissement, mais comme nous avons désiré avant toutes choses tesmoigner à nostre très chère et très amée tante la duchesse d'Orléans, sa vefve, et à nos très chères et très amées cousines ses filles, la tendresse et l'affection sincère que nous avons tousjours eue pour nostredit oncle et pour elles, et que nous leur continuerons en toutes occasions, nous avons différé d'expliquer nostre intention sur le sujet du legs que nostre dit oncle nous a fait et à nostre couronne jusques à ce que les affaires principales concernant la succession de nostredit oncle eussent été mises en estat et que l'inventaire de tous et chacuns les biens qu'il a laissez eust esté dressé, à présent que ledit inventaire est fait et qu'il nous a esté aporté, estant bien aise, en acceptant ledit don, de répondre aux sentiments d'affection que nostredit oncle nous a donnez, sçavoir faisons que nous, par ces causes et autres à ce nous mouvans, après avoir fait voir en nostre conseil ledit testament, mesme l'article fait à nous et à nostre couronne... de l'avis de nostre dit conseil et de nostre pleine puissance et autorité royale, nous avons par ces présentes signées de nostre main, apreuvé, agréé et accepté, aprouvons, agréons et acceptons le legs fait à nous et à nostre couronne par feu nostredit oncle de toutes les médailles d'or, d'argent et de cuivre, des pierres gravées, des antiques, de quelques boestes de coquilles et autres raretez, comme aussy de tous les livres de fleurs et d'oyseaux portraits par Robert, peintre, et de tous les livres d'histoires et

autres qui estoient dans le cabinet de nostre dit oncle audit palais d'Orléans lors de son décès, pour estre le tout porté dans nostre Cabinet en nostre chasteau du Louvre suivant l'intention de feu nostredit oncle. Si donnons en mandement à noz amez..... Donné à Fontainebleau, au mois de novembre l'an de grâce 1661 et de nostre règne le dix-neuvisme, et sur le reply, registrées ouy le procureur général du Roy pour estre exécutées selon leur forme et teneur aux charges portées par l'arrest de ce jour. A Paris en Parlement le 5 juin 1663.

En publiant le document qu'on vient de lire, nous ne prétendons pas divulguer un fait nouveau. Le legs des collections de Gaston au Roi a été mentionné avant nous. Le père Claude du Molinet, le plus ancien des annalistes du Cabinet des Médailles, signalait ce fait dans une histoire abrégée de cet établissement publiée en 1719¹, mais qui avait été composée

1. Voyez dans le *Mercur de France*, année 1719, mois de mai, p. 45 et suivantes, l'article intitulé: « L'histoire du Cabinet » des Médailles du Roy. Par le feu P. C. du Molinet, chanoine » régulier et ci-devant bibliothécaire de Sainte-Geneviève de » Paris. » Les assertions du père du Molinet méritent généralement créance; cependant on y pourrait signaler certaines inadvertances; il faut donc l'écouter comme un témoin de bonne foi, mais dont la mémoire pourrait n'avoir pas été toujours très-fidèle. J'ajouterai que ce morceau historique tourne très-court et paraît n'avoir pas été terminé. Toutefois, c'est un document important; son auteur avait assisté à ces origines du Cabinet des Médailles et avait même été fort mêlé aux premières grandes acquisitions faites par le Roi. Au moment où le Père du Molinet écrivait ce mémoire, Le Blanc, l'auteur du *Traité historique des Monnoies de France*, préparait déjà ce livre dont la première édition est de 1690 et classait sous ses yeux nos anciennes monnaies nationales dans le cabinet du Roi, alors au château de Versailles (Voyez p. 55 du Mémoire du Père du Molinet).

longtemps auparavant, puisque le bon génoévain était mort dès l'an 1687. L'auteur du *Mémoire historique sur la Bibliothèque du Roi* publié en 1739¹, M. de la Saussaye, le plus récent et le mieux informé des historiens de Blois², M. Léopold Delisle dans sa savante histoire du Cabinet des manuscrits³, enfin Marion du Mersan, le dernier qui ait écrit l'histoire du Cabinet des Médailles⁴, d'autres encore ont parlé des richesses scientifiques de Gaston ainsi que des dispositions de l'acte par lesquelles il les donna au roi son neveu, mais en somme ce legs n'était connu que traditionnellement et a même été implicitement nié par divers écrivains des plus autorisés⁵. Il y avait donc utilité à faire connaître le document inédit qui constate cet événement d'où date, pour ainsi dire, le Cabinet des Médailles,

1. Ce mémoire anonyme qui pourrait bien être de plusieurs mains est attribué à un employé de la Bibliothèque du Roi nommé Jourdain. On sait qu'il se trouve en tête du premier volume de l'ancien catalogue imprimé des livres de la Bibliothèque du Roi, qui fut publié en 1739.

2. Voyez, p. 359, de l'*Histoire du château de Blois* par Louis de la Saussaye, membre de l'Institut, VI^e édit. 1866. Le legs de Gaston était déjà mentionné dans la 1^{re} édit. de cet ouvrage qui remonte à 1840. On peut consulter encore, du même auteur, sur ce sujet, *Histoire de la ville de Blois*, 1846, ainsi que le curieux livre intitulé *Blois et ses environs*, 5^e édit. 1873.

3. Voyez, pages 265 et 266 du livre intitulé : *Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Impériale. Étude sur la formation de ce dépôt,....* par Léopold Delisle, membre de l'Institut, Paris, 1868. Cet ouvrage fait partie de la grande collection in-folio d'ouvrages sur Paris, commencée par le baron Haussmann, préfet de la Seine. Le t. II^e du beau travail de M. Delisle est entièrement terminé; il serait fort à souhaiter que la ville de Paris se décidât à le publier. Dans cette collection, figure encore un ouvrage où il est parlé du legs du cabinet de Gaston. Cet ouvrage, dû à M. A. Franklin, est intitulé : *Les anciennes Bibliothèques de Paris*. Voyez, p. 120 et suiv. du chapitre consacré à la *Bibliothèque du Roi*.

4. V. p. 150 du livre intitulé : *Histoire du Cabinet des Médailles, avec une notice sur la Bibliothèque royale et une description des objets exposés dans cet établissement* par Marion du Mersan. Paris, 1838, in-8^e.

5. Notamment par Antoine de Jussieu. Voyez plus loin.

c'est-à-dire l'un des plus importants établissements scientifiques de la France et de l'Europe. J'ajouterai qu'en étudiant les diverses questions soulevées par ces lettres royales, j'ai trouvé sur mon chemin des erreurs de détail à corriger, erreurs qui, si elles ne se trouvent chez aucun des écrivains que je viens de citer, se répètent trop souvent de livres en livres, et j'y ai trouvé aussi l'occasion d'établir ou de rectifier la biographie des personnages qui y sont nommés. En effet, bien que chacun de ces personnages ait marqué à divers titres dans l'époque qu'ils traversèrent, des quatre, le peintre Robert est le seul qui figure dans les recueils biographiques; or, comme les trois autres se rattachent à l'histoire des arts dans notre pays par la part qu'ils prirent au testament de Gaston, comme je me suis aperçu qu'il y avait même quelques retouches à faire à la biographie de Robert, bien qu'elle ait été déjà recherchée avec soin, on ne s'étonnera peut-être pas que j'aie consacré quelques pages à combler ces lacunes.

Ce travail commencera par l'examen du document lui-même et par des observations sur l'importance et l'histoire des collections léguées au Roi Louis XIV par le duc d'Orléans. Je donnerai ensuite le résultat des recherches auxquelles je me suis livré sur le *sieur Bruno*; je rectifierai quelques points de la biographie de *Robert, peintre*, et je terminerai par deux esquisses biographiques, l'une sur le *sieur de Beloy*, l'autre sur le *sieur Goulas*.

I.

OBSERVATIONS

SUR LES LETTRES PATENTES DE LOUIS XIV, AINSI QUE SUR
L'IMPORTANCE DES COLLECTIONS LÉGUÉES A CE PRINCE
PAR LE DUC D'ORLÉANS, SON NEVEU.

Le second fils de Henri IV ne peut se présenter sans trop de défaveur aux regards de l'histoire que par un côté, celui qui montrerait ce descendant des Médicis en Mécène, en ami des lettres, des sciences et des arts. La curiosité des belles choses fut peut-être la seule vertu de ce triste prince dont les velléités